Gallagher

Assurance | Gestion des risques | Conseil



Programme de responsabilité civile des professionnels de la santé de Gallagher

Avantages du programme

- Répond aux exigences du projet de loi 179 pour les professionnels de la santé réglementés avec une limite de 1 000 000 $.
- Satisfait aux exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle de divers collèges, y compris la possibilité d'acheter des limites plus élevées jusqu'à 5 000 000 (Note : les collèges peuvent exiger des limites et des couvertures spécifiques - veuillez confirmer avec votre collège).
- Tarifs compétitifs.
- Ce produit peut faire l'objet d'un devis, d'un achat et d'une livraison en ligne. Vous pouvez accéder à notre portail client 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour vous permettre de souscrire votre assurance au moment qui vous convient le mieux.
- Il n'y a pas de frais d'association à payer.
- Possibilité de régler tous les sinistres localement (Toronto) plutôt que de les renvoyer à l'étranger, ce qui améliore la gestion des sinistres et réduit les délais.

Couverture et extensions

Déduction	$0
Actes antérieurs complets (sans date de rétroactivité)	Oui
Frais de défense hors plafond	Oui
Couverture en cas de diffamation	Oui
Frais disciplinaires	$75,000
Frais d'enquête du légiste	Oui (limites de la police s'appliquent)
Frais de thérapie et de conseil	$50,000 (plafond par période d'assurance)
Violation involontaire de la confidentialité	Oui
NOUVEAU ! Aucuns frais pour la période de déclaration prolongée qui répond aux exigences minimales du collège concerné OU 24 mois minimum	Oui
Territoire : Canada et États-Unis	Oui États-Unis Sous-limite de 1 000 000 $ avec franchise de 5 000)
Étudiants inclus	Oui
Perte de revenus (encourus lors de l'assistance à l'enquête ou à la défense en cas de sinistre)	$750 par jour (maximum de 5000 $ par période d'assurance)
Frais d'assignation à comparaître	$10,000 (limite maximale par période d'assurance)
Frais de défense en cas d'allégations d'actes criminels ou d'abus Avenant	$100,000 (limite maximale par assuré)
Couverture de la thérapie et du conseil	$50,000 par assuré
Extension de la vaccination de la coronavirus	Inclus
Responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée	Limite de $25,000 (déductible à hauteur de 2 500 $)

Les établissements peuvent exiger des limites et des couvertures spécifiques. Veuillez vous renseigner auprès de votre établissement.

Plafonds et primes

$1,000,000 Plafond par sinistre / $5,000,000 Agrégat	$54 prime annuelle
$2,000,000 Plafond par sinistre / $5,000,000 Agrégat	$60 prime annuelle
$5,000,000 Plafond par sinistre / $5,000,000 Agrégat	$92 prime annuelle

Pour plus d'informations, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

888-336-7738
IBAM.ON.OPSEU@ajg.com

OPSEU SEFPO

© 2026 Arthur J. Gallagher & Co. | Arthur J. Gallagher Canada Limitée